

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

Demande d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le Transporteur) relative au déplacement d'un tronçon de la ligne à 315 kV entre les postes Hertel et Viger (Dossier R-3917-2014)

Objet de la demande

Le **Transporteur** demande à la Régie de l'énergie (**la Régie**) l'autorisation de construire et d'acquérir les immeubles et les actifs requis pour réaliser le projet de déplacement d'un tronçon de la ligne à 315 kV du réseau de transport, reliant les postes Hertel et Viger, situés sur la rive sud de Montréal, et les travaux connexes dans le cadre de la construction du nouveau pont pour le Saint-Laurent.

Le coût total du projet est de 25,2 M\$ et il est totalement attribué à la catégorie « respect des exigences ».

La demande est soumise en vertu des articles 31 (1) (5°) et 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*.

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande sur dossier.

Les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires écrits à la Régie, avec copie au Transporteur, au plus tard le **6 février 2015 à 12 h**. Le Transporteur pourra répondre à ces observations au plus tard le **13 février 2015 à 12 h**.

Les commentaires écrits doivent être conformes aux dispositions de l'article 22 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* dont le texte est accessible sur le site internet de la Régie et à son Centre de documentation.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courrier électronique.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec  
 

www.regie-energie.qc.ca